



Direction de l'intérieur et de la justice
Office des mineurs

Hallerstrasse 5
Case postale
3001 Berne
+41 31 633 76 33
kja-bern@be.ch
www.be.ch/om

Officier des mineurs, Hallerstrasse 5, case postale, 3001 Berne

Aux prestataires d'autres cantons fournissant actuellement des prestations au sens de la LPEP

Berne, le 2 avril 2024

Changement de système: remplacement par le programme KJA-FS des plateformes Dabbawala et eLPEP (accès externe)

Mesdames, Messieurs,

L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2022, de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) dans le canton de Berne avait aussi donné lieu à la mise en service d'instruments techniques, les plateformes connues sous le nom de Dabbawala et de eLPEP (accès externe), qui avaient été développées spécifiquement pour le recours aux prestations au sens de la LPEP décidées d'un commun accord. Dabbawala permettait aux commanditaires de prestations ainsi qu'à l'Office des mineurs (OM) de traiter sous forme numérique des demandes de garantie de prise en charge des frais ainsi que des factures liées à ces garanties. La plateforme eLPEP était prévue pour que les prestataires puissent faire parvenir à l'OM diverses demandes et informations et transmettre les factures devant être payées. Les prestataires d'autres cantons n'y avaient pas accès.

Le 27 mai 2024, les systèmes Dabbawala et eLPEP seront transférés dans une application unique baptisée **KJA-FS**, conçue ces derniers mois au sein de la Direction de l'intérieur et de la justice. Le système connu jusqu'à maintenant se poursuivra sous ce nouveau nom mais l'OM a aussi profité de certaines suggestions pour améliorer et développer des fonctionnalités. Ainsi, les prestataires d'autres cantons pourront désormais utiliser l'application KJA-FS. La décision concernant ce changement date de la semaine dernière et nous tenions à vous en informer sans délai. Un courrier analogue informe parallèlement les services du canton de Berne. Les précisions suivantes mettent en évidence le fait que nous accordons une grande importance au matériel d'information et de formation.

Informations importantes au sujet du changement de système

Le passage de la plateforme eLPEP au système KJA-FS nous permet d'attirer votre attention sur les éléments suivants:

- Un enregistrement avec une adresse électronique personnelle est nécessaire pour accéder à l'application KJA-FS mais aussi répondre aux exigences de traçabilité au sein du système. Vous recevrez d'autres informations à ce sujet, prévues pour le début du mois de mai.
- **Dès le lundi 27 mai, à 8 heures, vous pourrez accéder au nouveau système.**
- Les garanties de prise en charge des frais, les factures ainsi que les informations et les documents les concernant migrent sous leur forme actuelle de Dabbawala à KJA-FS.
- La collaboration avec les APEA n'est pas concernée par ce changement de système.

Offre de formation pour le nouveau système KJA-FS

Cette offre comporte les trois éléments suivants.

1. Webinaires

Afin de permettre aux utilisatrices et aux utilisateurs d'acquérir les connaissances de base et de connaître les principales fonctions de KJA-FS, l'OM a prévu une série de vidéos destinées aux commanditaires de prestations et aux prestataires. Elles seront publiées sur le site de formation de l'OM, spécialement conçu à cet effet. Dès que les vidéos seront disponibles (date prévue: début mai), nous vous l'annoncerons par courriel et vous transmettrons le lien vers le site de formation.

2. Sessions de questions

Des sessions de questions-réponses viendront compléter les vidéos. Les utilisatrices et les utilisateurs auront la possibilité de poser des questions. Les dates et les informations relatives à l'inscription à ces sessions de questions-réponses seront elles aussi publiées sur le site de formation de l'OM (date prévue: mi-mai). Les personnes y participant seront informées par courriel. Les sessions auront lieu en ligne (en français et en allemand).

3. Foire aux questions (FAQ)

Sur la base des questions posées lors des sessions de questions-réponses, un recueil complet (FAQ) sera ensuite créé. Cette FAQ sera publiée sur le site de formation et constituera une source d'informations recensant les questions les plus fréquentes.

Assistance

Dans un peu moins d'un mois, vous recevrez le courriel mentionné ci-dessus qui portera aussi sur l'offre d'assistance à laquelle il sera possible de recourir dès l'introduction du système KJA-FS. Nous publierons également ces informations sur le site Internet.

Les changements de système comportent un certain nombre d'impondérables. Toutes les parties impliquées font en sorte que le remplacement des plateformes Dabbawala et eLPEP (accès externe) se déroule dans les meilleures conditions. Si vous avez des questions, veuillez les envoyer à l'adresse kfsg@be.ch.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Office des mineurs



Sabina Stör,
chefe d'office